



ACADEMIE
DE RENNES

Déclaration de la FNEC FP-FO à la F3SCT académique du 24 mars 2025

Monsieur le secrétaire général,

La FNEC FP-FO de l'académie de Rennes se félicite de la mobilisation qui a débuté le 19 mars dernier, mobilisation qui a nécessité le report de cette instance. Les demandes des personnels grévistes sont légitimes et concernent les problématiques abordées par la F3SCT : les fermetures de classes, les suppressions de postes et l'explosion des HSA. Ces choix opérés par le Ministère, confortés par l'application qui en est faite dans notre académie, contribuent très largement à la souffrance des personnels. La baisse démographique a bon dos : lorsque le Ministre pourrait décider d'alléger les effectifs des classes, il choisit de les alourdir et de les compresser. Ainsi, pour 14 élèves de moins dans un collège en Ille-et-Vilaine (Crevin), le collège perd deux classes ; pour 6 élèves de plus dans un lycée (lycée Bréquigny), l'établissement perd 73 HP. Quelle logique est ici mise en œuvre sinon celle des coupes budgétaires et de la précarisation des personnels ? La FNEC FP-FO conteste les conditions qui sont faites pour la rentrée 2026 et demande l'annulation de toutes les fermetures de classes, de toutes les suppressions de postes, et la conversion d'un maximum d'HSA en HP.

Concernant l'ordre du jour de cette instance, il prévoit notamment la présentation des travaux sur la « prévention du risque suicidaire » ainsi que le bilan du programme annuel de prévention. Pour la FNEC FP-FO, la prévention des risques professionnels, des risques psychosociaux et du drame des suicides ne peut se résumer à des groupes de travail et des indicateurs administratifs. La souffrance de nos collègues prend racine dans des décisions politiques et une dégradation concrète de leurs conditions d'exercice que nous tenons, une nouvelle fois, à dénoncer.

Comme l'illustre tragiquement l'actualité sociale de notre ministère, le mal-être des personnels se traduit aujourd'hui par une explosion alarmante des temps partiels thérapeutiques, devenus l'ultime rempart pour tenir face à l'épuisement professionnel et au manque systématique de soutien de la hiérarchie. Le quotidien de nos collègues est marqué par la multiplication des burn-out et des pathologies générées par le stress.

Pire encore, face à cette montée en flèche du recours au temps partiel pour raison thérapeutique – qui n'est que le symptôme accablant d'une dégradation profonde et durable de la santé des personnels face aux contre-réformes

successives qui dégradent toujours plus leurs conditions de travail –, l'administration prépare un projet de réforme inique au niveau de la Fonction publique. Au lieu de traiter les causes organisationnelles de cette souffrance à la source, ou de combler le manque structurel d'effectifs que le TPT pallie bien souvent, le gouvernement n'y voit qu'un « dysfonctionnement » RH. Sous couvert de contraintes de « continuité de service » et en pointant d'indécents prétendues « situations d'aubaine », l'employeur cherche purement et simplement à restreindre ce dispositif pour faire des économies ! La FNEC FP-FO le rappelle avec force : le temps partiel thérapeutique est un droit inaliénable à la santé et au maintien dans l'emploi, ce n'est pas un outil de gestion budgétaire. Nous ne laisserons pas l'administration faire les poches des personnels malades qu'elle a elle-même broyés !

Cette violence institutionnelle s'exprime également lorsqu'un enseignant victime d'agression verbale ou physique doit parfois patienter des semaines, parfois des mois, pour obtenir la protection fonctionnelle que lui doit pourtant son employeur. C'est cette gestion de la pénurie et cette maltraitance quotidienne qui détruisent la santé, voire la vie, de nos collègues.

Dans le même esprit d'abandon, Monsieur le secrétaire général, la FNEC FP-FO tient à vous interpeller solennellement sur une urgence qui relève de nos prérogatives les plus strictes : les conséquences désastreuses des conditions climatiques hivernales sur la santé et la sécurité. Notre académie a traversé un épisode de froid et de neige particulièrement rude en ce début d'année. Le registre SST est accablant : 106 fiches ont été récemment rédigées concernant les risques liés aux « ambiances climatiques ». La situation est généralisée sur l'ensemble de la Bretagne avec 62 signalements en Ille-et-Vilaine, 21 dans les Côtes-d'Armor, 15 dans le Finistère et 8 dans le Morbihan. Pannes de chauffage à répétition, locaux vétustes... Des collègues signalent être contraints de faire cours par 15 °C, 13 °C, voire un relevé effarant à 0 °C dans le gymnase du collège de Bégard le 4 février dernier !

Face à ce froid durable dans les salles de classe, strictement incompatible avec des conditions de travail normales et sécurisées, l'employeur a l'obligation légale d'intervenir. Vous ne pouvez indéfiniment vous défaire sur l'inertie de certaines collectivités territoriales !

À cette gestion hasardeuse s'ajoute le fiasco de l'épisode neigeux de janvier. Bien qu'annoncé par Météo-France, le Rectorat a gravement manqué d'anticipation en ne prévoyant aucun protocole clair. Les collègues et les chefs d'établissement ont été livrés à eux-mêmes, contraints d'évaluer seuls les dangers sur la route. Ce manque de consignes et l'injonction implicite à « se débrouiller » ont exposé de nombreux personnels à des risques inconsidérés lors de leurs trajets. Cette absence de cadre institutionnel protecteur pose lourdement question au regard des obligations en matière de prévention des risques.

Si les personnels souffrent du froid, ils subissent également le gel dramatique des moyens alloués à l'École publique. Les suppressions de postes massives que l'académie encaisse à chaque rentrée se traduisent par une raréfaction des postes fixes et une explosion des services partagés. Les premières victimes de cette austérité comptable sont les personnels itinérants, et tout particulièrement les TZR. Baladés d'établissement en établissement sur des zones de remplacement de plus

en plus vastes, affectés en dépit du bon sens pour « boucher les trous », ils voient leurs conditions de travail et de vie se dégrader brutalement. La FNEC FP-FO rappelle ses revendications intangibles : l'abrogation du décret Hamon de 2014, le strict respect du statut, le versement des frais de déplacement réels et l'arrêt immédiat des suppressions de postes qui fabriquent cette précarité institutionnelle !

L'employeur a une obligation légale et réglementaire à l'attention des personnels en situation de handicap, mais il a également l'obligation de mettre en place les aménagements nécessaires pour leur garantir des conditions dignes. Dans notre académie, il semble que cette obligation ne soit pas respectée. En effet, notre organisation syndicale accompagne un certain nombre de collègues RQTH qui, malgré des pathologies lourdes et des préconisations définies, n'ont toujours pas, à ce jour, le matériel leur permettant de travailler, dont certains depuis plus de 2 ans. Ce traitement est indigne ! La FNEC FP-FO exige le respect de la réglementation pour ces collègues qui veulent simplement travailler et qui ne demandent pas la charité.

Enfin, il nous est impossible de parler de santé et de sécurité au travail sans aborder les ravages de l'inclusion scolaire systématique et à marche forcée. Cette politique est aujourd'hui le premier facteur de souffrance dans beaucoup d'établissements, notamment du 1er degré. Face à la détresse des personnels et des élèves en situation de handicap, l'administration s'obstine à ajouter des carcans bureaucratiques. Hier vous imposiez les PIAL pour mutualiser la misère ; aujourd'hui le gouvernement invente les PAS. La FNEC FP-FO le dit clairement : les PAS, tout comme les PIAL, ne répondent en rien aux problématiques de l'inclusion. Ils ne viennent qu'ajouter des strates hiérarchiques et administratives pour gérer la pénurie. Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce n'est pas de « pôles d'appui » hors sol, mais de places dans les établissements spécialisés (IME, ITEP...), du recrutement d'enseignants spécialisés, du maintien des classes et de l'octroi d'un véritable statut de fonctionnaire avec un vrai salaire pour les AESH.